

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 15	<i>Pour</i> : 15	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de Conseillers*En exercice* : 15

L'an deux mille vingt-deux le 20 juin à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 13 juin 2022.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) :**ABSENTS :****SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ROUMAT**2022-23 Encaissement chèque O'Périgord**

Monsieur le Maire présente le chèque de 42,65 € émis par le service gestionnaire de l'eau potable O'Périgord, pour faire suite à la vente du bâtiment de l'ancienne Poste et venant en remboursement de l'abonnement du 1^{er} semestre 2022.

Il convient donc d'encaisser ce chèque sur le budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et en vertu de l'article L.2541-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) accepte à l'unanimité le chèque du service O'Périgord venant en remboursement de l'abonnement du 1^{er} semestre 2022 du bâtiment de l'ancienne Poste maintenant vendu et autorise le maire à émettre le titre correspondant.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 22 juin 2022
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 23/06/2022
Page 1 sur 1